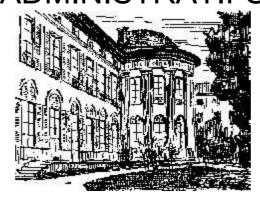


PRÉFET DU CANTAL

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Bulletin d'information EDITION SPECIALE

10 Février 2011

ARRETE RECTORAL DU 19 JANVIER 2011 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTRÔLE DES ACTES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES DU DÉPARTEMENT DU CANTAL ET DES ACTES DE LEURS CHEFS D'ÉTABLISSEMENT

ARRETE RECTORAL DU 19 JANVIER 2011 RELATIF A LA DELEGATION DE SIGNATURE A CERTAINS PERSONNELS DU RECTORAT EN MATIERE D'ADMINISTRATION GENERALE

ARRÊTÉ N° 2011 - 001-SG du 25 janvier 2011 portant subdélégation de signature de M. Christian SOISMIER, directeur départemental des Territoires du Cantal à certains de ses collaborateurs pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et l'exécution des recettes du budget de l'État

ARRÊTÉ N° 2011-002-SG- – du 26 janvier 2011 portant subdélégation de signature de M. Christian SOISMIER, directeur départemental des Territoires du Cantal, à certains de ses collaborateurs

ARRETE n° 2011 - 111 portant Subdélégation de Signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire

Le document est consultable sur le site internet de la préfecture http://www.cantal.pref.gouv.fr/communication/recueil_actes_administratifs.html ou au bureau du courrier de la préfecture du Cantal (direction des actions interministérielles et de la Mutualisation – DAIM)

Cours Monthyon – 15000 AURILLAC

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND

ARRETE RECTORAL DU 19 JANVIER 2011 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTRÔLE DES ACTES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES DU DÉPARTEMENT DU CANTAL ET DES ACTES DE LEURS CHEFS D'ÉTABLISSEMENT

VU le code de l'Education, notamment les articles L 421-14 et suivants et R 421-54;

VU le décret du 16 juillet 2004 portant nomination de Monsieur Gérard BESSON, professeur des universités, en qualité de Recteur de l'Académie de CLERMONT-FERRAND ;

VU l'arrêté préfectoral n°2010-1619 du 08 novembre 2010 portant délégation de signature à Monsieur Gérard BESSON, Recteur de l'académie de CLERMONT FERRAND ;

ARRETE

Article 1er:

Subdélégation de signature est donnée à Madame Marie-Line PAULET-RAFAITIN, Chef du service Conseils et Crédits aux EPLE à la Direction de la Prospective et de l'Organisation Scolaire, à l'effet de :

1) Signer et adresser aux établissements publics locaux d'enseignement (collèges), toute observation ou constatation d'illégalité concernant les actes de ces établissements transmis au titre du contrôle de légalité à savoir :

1° Les délibérations du conseil d'administration relatives :

à la passation des conventions et contrats à l'exception des marchés ; au recrutement de personnels ; au financement des voyages scolaires.

2° Les décisions du chef d'établissement relatives :

au recrutement et au licenciement des personnels liés par contrat à l'établissement ainsi qu'aux mesures disciplinaires prises à l'encontre de ces personnels ;

aux marchés et aux conventions comportant des incidences financières, à l'exception des marchés passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

Article 2:

Le présent arrêté annule et remplace à compter de sa publication l'arrêté rectoral du 23 novembre 2010 (2010-SUBDEL-CL-15).

Article 3:

Le Secrétaire général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département du CANTAL.

Clermont-Ferrand, le 19 janvier 2011 Le Recteur de l'académie, Gérard BESSON

ARRETE RECTORAL DU 19 JANVIER 2011 RELATIF A LA DELEGATION DE SIGNATURE A CERTAINS PERSONNELS DU RECTORAT EN MATIERE D'ADMINISTRATION GENERALE

VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et ses textes d'application ;

VU la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat et ses textes d'application ;

VU le décret du 11 mai 1937 modifié, fixant le statut des maîtres et maîtresses d'internat des lycées et collèges

VU le décret du 27 octobre 1938, fixant le statut des surveillants d'externat ;

VU le décret 60-389 du 22 avril 1960, pris en application de l'article L 442-5 du Code de l'Education, relatif aux rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privé ;

VU les articles R 914-1 et suivants du code de l'éducation (personnels des établissements d'enseignement privés)

VU les articles D 222-27 à D-222-28 du code de l'éducation (délégation attribution aux recteurs et inspecteurs d'académie),

VU le décret 62-379 du 3 avril 1962 modifié, fixant les dispositions applicables aux maîtres auxiliaires des écoles normales primaires, des lycées classiques, modernes et techniques et des collèges d'enseignement technique et aux maîtres d'éducation physique relevant du Haut Commissariat à la jeunesse et aux sports, et sa circulaire d'application du 12 avril 1963;

VU les articles D 336-49 à D 336-58 du code de l'éducation (diplôme de technicien breveté);

VU le décret 85-899 du 21 août 1985 modifié, relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du Ministère de l'Education Nationale ;

VU le décret 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié, fixant les dispositions statutaires applicables aux personnels ITARF du ministère de l'Education nationale;

VU le décret 86-83 du 17 janvier 1986, modifié, relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

VU l'article D 337-49 du code de l'éducation (règlement général des Brevets d'Etudes Professionnelles délivrés par le ministre de l'Education nationale);

VU le décret 90-437 du 28 mai 1990 modifié fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat , des établissements publics nationaux et de certains organismes conventionnés;

VU le décret 2006-781 du 03 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU les articles D 334-2 à D 334-21 du code de l'éducation (règlement général du baccalauréat général);

VU les articles D 336-1 à D 336-94 du code de l'éducation (règlement général du baccalauréat technologique) ;

VU l'article D 337-22 du code de l'éducation (Certificat d'Aptitude Professionnelle)

VU les articles D 337-51 à D 337-171 du code de l'éducation (régalement général du baccalauréat professionnel);

VU les articles D 337-95 à D 337-124 du code de l'éducation (règlement général des Brevets professionnels);

VU le décret 95-665 du 9 mai 1995 modifié, portant règlement général des brevets de Techniciens supérieurs ;

VU le décret 2001-848 du 12 septembre 2001 relatif à la déconcentration de certaines opérations de recrutement et de gestion concernant les ITARF du ministère de l'Education nationale (ensemble l'arrêté du 13 décembre 2001);

VU le décret du 16 juillet 2004 portant nomination de Monsieur Gérard BESSON, professeur des universités, en qualité de recteur de l'Académie de CLERMONT-FERRAND :

VU le décret n° 2008-1518 du 30 décembre 2008 modifiant le décret n° 83-1033 du 3 décembre 1983 portant statuts particuliers des corps de l'administration scolaire et universitaire et fixant les dispositions applicables à l'emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire

VU l'arrêté du 23 septembre 1992, portant délégation permanente de pouvoirs aux Recteurs d'Académie pour prononcer les décisions relatives à la gestion des élèves professeurs des écoles et des professeurs des écoles stagiaires ;

VU l'arrêté du 14 mai 1997 modifié, portant délégation permanente de pouvoirs en matière de gestion des personnels d'encadrement ;

VU l'arrêté du 11 septembre 2003, portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion de certains agents non titulaires des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministère chargé de l'Education nationale; VU l'arrêté du 9 août 2004 portant délégation de pouvoirs du Ministre de l'Education nationale aux Recteurs d'Académie en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré,

VU l'arrêté du 05 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du Ministère de l'Education Nationale ;

VU l'arrêté rectoral en date du 29 septembre 2008, portant délégation de signature à Monsieur Gérard GUILLAUMIE, Secrétaire Général de l'Académie de Clermont-Ferrand, et à Madame Marylène BLONDEAU, nommée et détachée dans l'emploi de secrétaire générale d'administration scolaire et universitaire, adjointe au secrétaire général de l'académie;

Article 1er:

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gérard GUILLAUMIE, Secrétaire général de l'Académie de CLERMONT-FERRAND, et de Madame Marylène BLONDEAU, Secrétaire générale, adjointe au secrétaire général de l'académie, la délégation de signature qui leur est confiée par l'arrêté du 29 septembre 2008 sera exercée par les chefs de division, de service et personnels cidessous désignés, dans les domaines de compétence limitativement énumérés :

Direction des Ressources Humaines

Madame Isabelle CHAZAL- BLANCHON Administrateur de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Adjointe au Secrétaire général, Directrice des Ressources Humaines

- Convocations aux CAPA
- Contrats et avenants de recrutement des agents non-titulaires
- Retenues sur traitement

- Arrêtés de suppléance Mme Géraldine TARDE - Arrêtés d'admission au bénéfice du Chef de la Division des Personnels Enseignants remboursement des frais de changement de - Etats de liquidation de vacations - Etats de services pour l'admission à concourir et l'admission à la retraite. Mme Géraldine TARDE - Certificats d'exercice Mme Bernadette RAGE - Attestations de salaire pour le paiement des Mme Valérie LIONNE indemnités journalières de sécurité sociale (personnels non titulaires) Adjointes Division des Personnels - Attestations destinées à Pôle emploi - Demandes d'immatriculation des assistants étrangers pour les langues vivantes - Procès-verbaux d'installation - Extrait d'arrêtés de mutation des personnels **ATOS** Mme Danièle BONHOMME - Arrêtés d'admission au bénéfice du remboursement des frais de changement de Chef de la Division des personnels d'Encadrement, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, de Santé et de résidence Services Décisions d'imputabilité au service des accidents du travail et de service et affaires communes - Décisions liées à la gestion des accidents du travail et de service- Attestations destinées à Pôle emploi - Attestations de salaire pour le paiement des indemnités journalières de maladie, maternité - Notification concernant l'allocation de retour à l'emploi - Décisions de recevabilité des demandes de validation des services auxiliaires - Etats authentifiés des services pour validation - Certificats d'exercice - Etats des sommes à payer au titre des ARE Mme Josette COLLAY - Relevés des cotisations vieillesse susceptibles Chef du service des Affaires Communes d'annulation dans le cadre de la validation des services auxiliaires - Demandes d'annulation des cotisations versées à l'IRCANTEC (validation des services auxiliaires) - Demandes d'annulation des cotisations vieillesse versées à la CRAM (validation des services auxiliaires) - Décisions d'octroi de congés pour accident de service et du travail - Décisions d'attribution des aides, des prêts et des prestations liés à l'Action sociale Direction des Finances et des Affaires Générales Madame Marylène BLONDEAU Administrateur de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Adjointe - Marchés hors centre de développement au Secrétaire général, Directrice des Finances et des - Conventions à incidences financières Affaires Générales Monsieur Cédric PAROUTY - Convocations et ordres de missions Responsable du bureau des dépenses - Etats de versement des cotisations URSSAF (accidents du travail élèves et étudiants) Melle Hélène BERNARD - actes relatifs à l'organisation du service Chef de la Division de la logistique et gestion des - convocations et ordres de missions CIO-Chancellerie - Tous les actes relatifs à l'organisation des examens et des concours déconcentrés au Monsieur Frédéric PHILIPPE niveau académique; ainsi que les relevés, Chef de la Division des examens et concours attestations, ampliations et certificats concernant les examens et concours déconcentrés au niveau académique. - Décisions de dérogation concernant les

aux: baccalauréat général, baccalauréat professionnel et baccalauréat techno-logique aux: brevet professionnel, brevet de technicien supérieur, diplômes relevant de l'expertise comptable.

inscriptions:

aux certificats d'aptitude professionnelle et aux brevets des études professionnelles

- Décisions de dérogation (demande de changement de centre d'écrit) concernant les concours de recrutement du personnel enseignant du second degré.
- Notifications de rejet pour irrecevabilité des candidatures aux concours pour le recrutement des enseignants et pour le recrutement des personnels ATOS.
- Décision de recevabilité des demandes de validations des acquis de l'expérience
- Décisions d'irrecevabilité des demandes de validation des acquis de l'expérience

Monsieur Jean-Jacques LAPAQUETTE Chef du service des baccalauréats général et technologique, éducation physique et sportive

- Décisions de dérogation concernant les inscriptions aux bac général et bac technologique
- Convocations des jurys
- Relevés de notes obtenues à ces examens
- Certificats de fin d'études secondaires
- Attestations de réussite aux examens
- Convocations et attestations de présence des candidats
- Convocations des surveillants et attestations de "service fait"
- Consignes et documents relatifs à l'inscription, l'organisation des épreuves, des corrections et des jurys de délibération

Éducation Physique et Sportive:

- Convocation des commissions de validation des structures
- Convocations des candidats
- Convocation des jurys
- Attestations de présence des candidats
- Décisions de dérogation concernant les inscriptions au brevet professionnel, brevet de technicien supérieur, diplômes relevant de l'expertise comptable
- Convocation des jurys
- Relevés de notes obtenues à ces examens
- Convocations et attestation de présence des candidats
- Convocations des surveillants et attestations de "service fait"
- Consignes et documents relatifs à l'inscription, l'organisation des épreuves, des corrections et des jurys de délibération
- Décisions de dérogation concernant les inscriptions au baccalauréat professionnel, aux certificats d'aptitude professionnelle et aux brevets d' études professionnelles
- Convocation des jurys
- Relevés de notes obtenues à ces examens
- Attestations de réussite aux examens
- Convocations et attestation de présence des candidats
- Convocations des surveillants et attestations de "service fait"
- Consignes et documents relatifs à l'inscription, l'organisation des épreuves, des corrections et des jurys de délibération
- Convocation des commissions d'élaboration des sujets
- Convocations des surveillants et attestations de "service fait"

Mme Colette BLOCH Chef du service des examens technologiques

M. Marc MANOUX
Chef du service des examens professionnels

Madame Nicole MARTIN

Chef du service des sujets

Mme Josiane BARRY Chef du service des concours enseignants et administratifs

	- Décisions de dérogation (demande de changement de centre d'écrit) concernant les concours de recrutement du personnel enseignants du second degré - Notifications de rejet pour irrecevabilité des candidatures aux concours pour le recrutement des enseignants et pour le recrutement des personnels Administratifs - Convocation des jurys - Relevé de notes obtenues à ces concours - Ampliations des arrêtés rectoraux délivrant la certification complémentaire aux enseignants du second degré - Convocations et attestation de présence des candidats - Convocations des surveillants et attestations de "service fait" - Consignes et documents relatifs à l'inscription, l'organisation des épreuves, des corrections et des jurys de délibération
Madame Evelyne VEZINET Directrice du centre informatique académique	- Attestation d'emploi, de qualification pour personnel du C.I.A. - Marchés relatifs au centre de développement
Direction de la Prospective et de l'organisation scolaire	- Récapitulatif des services d'enseignement pour l'enseignement privé - Attribution des heures supplémentaires et des vacations pour l'enseignement public et privé - Structure pédagogique et dotation pour les
Monsieur Didier GAUTEREAU	établissements d'enseignement public et privé - Certificats de réimputation budgétaires - Certificats de rétablissements de crédits
Mme Christine FAUCHON Chef de la Division de l'enseignement privé	 - Arrêtés de suppléance - Arrêtés d'admission au bénéfice du remboursement des frais de changement de résidence - Visas des demandes d'admission à la retraite
M. Pierre BOISSEAU Adjoint Division de l'enseignement privé	- Retenues sur traitement - Etats des services - Etats de liquidation des vacations - Déclarations uniques d'embauche - Autorisations d'absence pour formation des enseignants du privé - Etats de grève - Attestations de salaires pour le paiement des indemnités journalières de sécurité sociale (maîtres délégués) - Attestations destinées à Pôle emploi - Etats des services pour l'admission à concourir - Accusés de réception du dossier administratif - Certificats d'exercice - Fiches de notation administrative des enseignants du privé - Autorisations d'enseigner dans l'enseignement supérieur - Récapitulatif des services d'enseignement pour l'enseignement privé du 2 nd degré - Structure pédagogique et dotation pour les établissements d'enseignement privé - Attribution des heures supplémentaires pour l'enseignement privé (à l'exception des personnels affectés dans les services académiques) - Décisions d'octroi des CLM et CLD
M Jean Christopho PAULY	enseignants du privé - Accusés de réception du dossier administratif - Attestations de salaires pour le paiement des indemnités journalières de sécurité sociale
M. Jean-Christophe BAILLY	(maîtres délégués)

Mme Marina CHABRIER	- Attestations destinées à Pôle emploi
Mme Marie-Line PAULET-RAFAITIN Chef du service Conseils et Crédits au EPLE	- Accusés de réception des documents budgétaires et financiers, transmis par les EPLE, y compris budgets et décisions modificatives
Madame Martine BARRY Chef de la Division de l'enseignement supérieur- Chancellerie	-Etats des services -Certificats d'exercice
Madame Marie-Antoine TAREAU Chef du service juridique et contentieux	- mémoires en défense - toute correspondance adressée aux juridictions - réponses aux demandes émanant de la Direction des Affaires Juridiques du Ministère de l'Education nationale, de l'agent judiciaire du Trésor

Article 2: Le présent arrêté remplace, à compter de sa publication, l'arrêté du 27 septembre 2010 (2010-DEL-ADM-01.)

Article 3 : Le Secrétaire général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures des départements de l'Allier - Cantal - Haute-Loire - Puy-de-Dôme.

Clermont-Ferrand, le 19 janvier 2011 Le recteur de l'académie Gérard BESSON

D.D.T.

ARRÊTÉ N° 2011 - 001-SG du 25 janvier 2011 portant subdélégation de signature de M. Christian SOISMIER, directeur départemental des Territoires du Cantal à certains de ses collaborateurs pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et l'exécution des recettes du budget de l'État

Le Préfet du Cantal, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique

VU le décret n° 92.604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État

VU le décret 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de signature des Préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle- Calédonie ;

VU le décret de M. le Président de la République du 21 octobre 2010 nommant M. Marc-René BAYLE, Préfet du Cantal;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté du Premier Ministre du 1er janvier 2010 portant nomination de Monsieur Christian SOISMIER directeur départemental des Territoires du Cantal ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-69 du 25 janvier 2011 portant délégation de signature à M. Christian SOISMIER, directeur départemental des Territoires du Cantal, pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et l'exécution des recettes imputées aux titres 2, 3, 5 et 6 du budget de l'État et notamment l'article 4;

SUR proposition du directeur départemental des Territoires du Cantal,

ARRETE

ARTICLE 1er : Conformément à l'arrêté n° 2011-69 du 25 janvier 2011 portant délégation de signature à M. Christian SOISMIER directeur départemental des Territoires du Cantal, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian SOISMIER, directeur départemental des Territoires, les subdélégations de signatures suivantes sont données à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives à :

M. Dominique GOURGOT ingénieur en chef des T.P.E., directeur départemental adjoint et M. Géry FONTAINE, Secrétaire Général, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté susvisé du Préfet.

M. Boris CALLAND chef du service Économie Agricole,

M. Philippe HOBE chef du service Environnement,

Mme Anne BOURGIN chef du service Habitat Construction

Mme Catherine ARGILE chef du service Connaissances Aménagement Développement :

- les engagements juridiques hors code des marchés publics - les pièces d'établissement des recettes de toute nature En cas d'absence ou d'empêchement d'un chef de service, subdélégation est donnée à leurs Adjoints

Mme Corinne MAFRA pour le service Environnement,

M Bernard CALVEZ pour le service Habitat Construction,

Mme Elisabeth RISPAL pour le service Connaissances Aménagement Développement et aux autres chefs de service par ordre de disponibilité sur l'ensemble des domaines d'activités.

Mme Hélène JACQUET-FONTAINE responsable de l'unité Pilotage et Ressources Humaines

- les engagements juridiques hors code des marchés publics pour le volet social de la gestion des Ressources Humaines En cas d'absence ou d'empêchement de M. Louis NOZIÈRES responsable de l'unité Logistique-Finances
- les demandes de paiements et propositions de recettes, pour l'ensemble des programmes figurant dans la délégation de signature d'ordonnancement secondaire, à l'attention du centre de prestation comptable mutualisé de la DREAL Auvergne.
- M. Louis NOZIÈRES responsable de l'unité Logistique-Finances
- les engagements juridiques hors code des marchés publics
- les demandes de paiements et propositions de recettes, pour l'ensemble des programmes figurant dans la délégation de signature d'ordonnancement secondaire, à l'attention du centre de prestation comptable mutualisé de la DREAL Auvergne.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général, les chefs des services de l'Économie Agricole, de l'Habitat et de la Construction, de l'Environnement, de la Connaissances de l'Aménagement et du Développement sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêtée qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la préfecture du Cantal.

Pour le Préfet et par délégation Le directeur départemental des Territoires Signé Christian SOISMIER

ARRÊTÉ N° 2011-002-SG- – du 26 janvier 2011 portant subdélégation de signature de M. Christian SOISMIER, directeur départemental des Territoires du Cantal, à certains de ses collaborateurs

Le Préfet du Cantal, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2006-975 du 1° août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de signature des Préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret du Président de la République nommant M. BAYLE, Préfet du Cantal ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 1er janvier 2010 portant nomination de M. Christian SOISMIER directeur départemental des Territoires du Cantal ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-10 du 6 janvier 201 0 portant organisation de la direction départementale des Territoires du Cantal ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011-68 du 25 janvier 2011 portant délégation de signature à M. Christian SOISMIER, directeur départemental des Territoires du Cantal

Sur proposition du directeur départemental des Territoires du Cantal,

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Conformément à l'arrêté 2011-68 du 25 janvier 2011 portant délégation de signature à M. Christian SOISMIER, directeur départemental des Territoires du Cantal, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian SOISMIER, délégation est donnée aux agents de la direction départementale des Territoires du Cantal à l'effet de signer les décisions se rapportant aux opérations énumérées dans l'article 1er de l'arrêté préfectoral susvisé, dans les limites indiquées ci-après :

DIRECTION

M. Dominique GOURGOT, ingénieur en chef des T.P.E., pour les décisions se rapportant à tous les domaines de la délégation ainsi que les copies conformes correspondantes.

SECRETARIAT GENERAL (S.G.)

M. Gery FONTAINE, Secrétaire Général, ou son intérimaire conformément à l'article 2, pour les décisions se rapportant aux missions visées aux rubriques 1 (administration générale) et 10 (marchés publics) de l'arrêté susvisé à l'exception de :

- la notation des personnels de catégorie B chefs d'unité et des personnels de catégorie A
- la remise à l'administration des domaines des véhicules du service désaffectés
- les marchés publics de travaux d'un montant supérieur à 125 000 € HT

En cas d'absence ou d'empêchement du Secrétaire Général, subdélégation est donnée à :

Mme Hélène JACQUET-FONTAINE, responsable de l'unité "pilotage, ressources humaines" pour les décisions et les copies conformes visées à la rubrique 1.1 (administration générale – ressources humaines) à l'exception de la notation des personnels de catégorie B chefs d'unité et A.

M. Louis NOZIÈRES, responsable de l'unité "logistique finances" pour les décisions et les copies conformes visées à la rubrique 1.2 (administration générale - gestion des biens mobiliers et immobiliers) à l'exception de la remise à l'administration des domaines des véhicules du service désaffectés ainsi qu'à la rubrique 10 (marchés publics), dans la limite d'un montant de 50 000 € HT.

M. Julien DEAU, responsable de l'unité "informatique" pour les décisions et les copies conformes visées à la rubrique 10 (marchés publics), dans la limite d'un montant de 3 000 € HT.

Délégation de signature est également donnée à l'effet de signer les décisions d'octroi des congés annuels, jours RTT, repos compensateurs et récupérations des catégories A, B et C et autorisations d'absence (syndicales - événements familiaux) en ce qui concerne les agents placés sous leur autorité à :

M. Louis NOZIÈRES, responsable de l'unité "logistique finances"

M. Julien DEAU, responsable de l'unité "informatique"

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE (S.E.A.)

M. Boris CALLAND, chef du S.E.A., ou son intérimaire conformément à l'article 2, pour les décisions se rapportant aux missions visées à la rubrique 2 (économie agricole) de l'arrêté susvisé.

Délégation de signature est également donnée à l'effet de signer les décisions d'octroi des congés annuels, jours RTT, repos compensateurs et récupérations des catégories A, B et C et autorisations d'absence (syndicales - événements familiaux) en ce qui concerne les agents placés sous leur autorité à :

M. Boris CALLAND, chef du S.E.A.

M. Christian ROSSIGNOL, responsable de l'unité "soutien s agricoles et environnement"

M. Michel RIUNE, responsable de l'unité "projets des exploitations agricoles"

Mlle Madeleine BOYER, responsable de la cellule « modernisation, mission études et filières »

Mlle Véronique DUGAS, responsable de la mission "coordination contrôle conditionnalité"

SERVICE HABITAT CONSTRUCTION (S.H.C.)

Mme Anne BOURGIN, chef du S.H.C., ou son intérimaire conformément à l'article 2, ainsi qu'à M. Bernard CALVEZ, adjoint au chef du S.H.C. et responsable de la mission "ingénierie", pour les décisions se rapportant aux missions visées aux rubriques 3 (financement du logement), 4 (construction), 5 (urbanisme et droit des sols), 7 (contrôle de distribution d'énergie électrique) et 11.2 (ingénierie publique – ingénierie concurrentielle) de l'arrêté susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement du chef du S.H.C., subdélégation est donnée à :

M. Gilles CHABANON, responsable de l'unité "habitat logement" pour les décisions et les copies conformes se rapportant aux missions afférentes à la rubrique 3 (financement du logement).

M. Laurent GAILLARD, responsable par intérim de l'unité "accessibilité bâtiment énergie" pour les décisions et les copies conformes se rapportant aux missions afférentes à la rubrique 4 (construction).

M. Patrick NUGOU responsable de l'unité "droit des sols" pour les décisions et les copies conformes se rapportant :

à la rubrique 5 (urbanisme et droit des sols), à l'exception des sous-rubriques 5.1 (règles générales d'urbanisme) et 5.3 (décisions), à la rubrique 7 (contrôle de distribution d'énergie électrique).

aux responsables des unités "ADS" et leurs adjoints :

M. Michel SOUILHÉ responsable de l'unité ADS d'AURILLAC

M. Gilbert MERAL adjoint au responsable de l'unité ADS d'AURILLAC

Mme Joëlle ANDRIEUX responsable de l'unité ADS de MAURIAC

M. Patrick NUGOU responsable de l'unité ADS de SAINT FLOUR

Mme Martine MIRANDE, adjoint au responsable de l'unité ADS de SAINT FLOUR pour les décisions et les copies conformes se rapportant à la rubrique 5 (urbanisme et droit des sols) à l'exception :

de la sous-rubrique 5.1 (règles générales d'urbanisme),

d'une partie de la sous-rubrique 5.2 (instruction des demandes) : avis conforme du préfet sur les demandes de permis de construire ou déclarations préalables suite à l'annulation ou l'abrogation d'un document d'urbanisme, de la sous-rubrique et 5.3 (décisions).

aux instructeurs des unités ADS :

Aurillac	Mauriac	Saint-Flour
M. Didier RUELLE	Mme Nadine MERY	Mme Martine MIRANDE
Mme Marie-José ISOULET	Mme Odile BRANDELY	Mme Solange PELISSIER
M. Jean JOANNY		Mme Lucette ASTIER
Mme JEANINE RICROS		Mme Sandrine LAMPERTI
Mme Odile ROUSSIÈS		

ainsi qu'à Mme Christine LAJUS, instructrice de l'unité "droit des sols", pour les décisions se rapportant à la rubrique 5.2 (urbanisme et droit des sols - instruction des demandes de permis et déclarations préalables).

Délégation de signature est également donnée à l'effet de signer les décisions d'octroi des congés annuels, jours RTT, repos compensateurs et récupérations des catégories A, B et C et autorisations d'absence (syndicales - événements familiaux) en ce qui concerne les agents placés sous leur autorité à :

Mme Anne BOURGIN, chef du S.H.C.

M. Bernard CALVEZ, adjoint au chef du S.H.C. et responsable de la mission "ingénierie"

M. Gilles CHABANON, responsable de l'unité "habitat logement"

M. Laurent GAILLARD, responsable par intérim de l'unité "accessibilité bâtiment énergie"

M. Patrick NUGOU, responsable de l'unité "droit des sols"

M. Michel SOUILHÉ, responsable de l'unité ADS d'AURILLAC

Mme Joëlle ANDRIEUX, responsable de l'unité ADS de MAURIAC

M. Patrick NUGOU, responsable de l'unité ADS de SAINT-FLOUR

Mme Martine MIRANDE, adjoint au responsable de l'unité ADS de SAINT-FLOUR

M. Olivier DELAHAYE, responsable de l'unité "MI - assistance expertise eau"

M. Gilles LELARGE, responsable de l'unité "MI - assistance et pilotage"

SERVICE ENVIRONNEMENT (S.E.)

M. Philippe HOBÉ, chef du S.E., ou son intérimaire conformément à l'article 2, et Mme Corinne MAFRA, adjoint au chef du S.E., pour les décisions se rapportant aux missions visées à la rubrique 8 (environnement) de l'arrêté susvisé.

Délégation de signature est également donnée à l'effet de signer les décisions d'octroi des congés annuels, jours RTT, repos compensateurs et récupérations des catégories A, B et C et autorisations d'absence (syndicales - événements familiaux) en ce qui concerne les agents placés sous leur autorité à :

M. Philippe HOBÉ, chef du S.E.

Mme Corinne MAFRA, adjoint au chef du S.E.

M. LALO, responsable de l'unité "biodiversité"

M. VERNE, responsable de l'unité "eau"

M. GARSAULT, responsable de l'unité "forêt"

M. Martin MESPOULHES, responsable de l'unité "risques naturels et nuisances"

SERVICE CONNAISSANCE AMÉNAGEMENT ET DEVELOPPEMENT (S.C.A.D.)

Mme Catherine ARGILE, chef du S.C.A.D., ou son intérimaire conformément à l'article 3, et Mme Élisabeth RISPAL, adjoint au chef du S.C.A.D., pour les décisions se rapportant aux missions visées aux rubriques 6 (urbanisme et planification), 9 (aménagement foncier) et 11.1 (ingénierie publique - ingénierie de solidarité) de l'arrêté susvisé.

M. Marcel SOULARY, responsable de la délégation d'Aurillac,

M. Christophe MOREL, responsable de la délégation de Mauriac,

M. David DONNÉ, responsable de la délégation de Saint-Flour,

pour les décisions et les copies conformes visées à la rubrique 10 (marchés publics), dans la limite d'un montant de 1 000 € HT.

Délégation de signature est également donnée à l'effet de signer les décisions d'octroi des congés annuels, jours RTT, repos compensateurs et récupérations des catégories A, B et C et autorisations d'absence (syndicales - événements familiaux) en ce qui concerne les agents placés sous leur autorité à :

Mme Catherine ARGILE, chef du S.C.A.D.

Mme Élisabeth RISPAL, responsable de l'unité "développement des territoires"

M. Stéphane NUQ, responsable de l'unité "connaissance observation"

M. Patrick EVEILLARD, responsable de l'unité "planification aménagement déplacement"

M. Marcel SOULARY, responsable de la délégation d'Aurillac

M. Christophe MOREL, responsable de la délégation de Mauriac

M. David DONNÉ, responsable de la délégation de Saint-Flour

M. Luc SAIVET, adjoint au responsable de la délégation d'Aurillac

M. Yves ROUAT, adjoint au responsable de la délégation de Saint-Flour

M. Philippe JEAN, adjoint au responsable de la délégation de Mauriac

ARTICLE 2: L'intérim des chefs de service (S.G., S.E.A., S.H.C., S.E. et S.C.A.D.) est assuré par leur adjoint ou par un autre chef de service, c'est-à-dire par M. Géry FONTAINE, M. Boris CALAND, M. Michel RIUNE (adjoint au chef du SEA), Mme Anne BOURGIN, M. Bernard CALVEZ (adjoint du chef du S.H.C.), M. Philippe HOBE, Mme Corinne MAFRA (adjoint au SE), Mme Catherine ARGILE, Mme Élisabeth RISPAL (adjoint du chef du S.C.A.D.). L'intérimaire bénéficie des délégations de signature du chef de service titulaire.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général, le chef du Service de l'Économie Agricole le chef du Service de l'Habitat et de la Construction, le chef du Service de l'Environnement et le chef du Service de la Connaissance, de l'Aménagement et du Développement de la direction départementale des Territoires du Cantal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cantal.

Pour le Préfet et par délégation, Le directeur départemental des Territoires signé Christian SOISMIER

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX

ARRETE n° 2011 - 111 portant Subdélégation de Signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire

L e Directeur des Services Fiscaux du CANTAL,

Vu la loi organique N° 2001-692 du 1 août 2001 relative aux lois de finances,

Vu la loi organique n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et notamment son article 4.

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifiée relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfet et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie,

Vu le décret de M. le Président de la République en date du 21 octobre 2010 nommant M. Marc-René BAYLE, Préfet du Cantal,

Vu l'arrêté du ministre de l'Economie des Finances et de l'Industrie en date du 12 novembre 2003 portant règlement de comptabilité,

Vu l'arrêté du 19 mai 2010 du Ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat nommant M. Yves JULIEN, Directeur des Services Fiscaux du Cantal,

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-1775 du 17 décembre 2010 donnant délégation de signature à M. Yves JULIEN, Directeur des Services Fiscaux du CANTAL, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées aux titres 2, 3 et 5 du budget de l'Etat .

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Yves JULIEN, Directeur des Services Fiscaux du CANTAL, délègue sa signature à : M DURAND Jean -Bernard Conservateur des Hypothèques à d'AURILLAC.

Cette subdélégation en matière d'engagement de dépenses porte exclusivement sur les opérations de commande de fournitures de bureau et de petit matériel, sur l'attestation du service fait pour les dépenses concernant son service.

ARTICLE 2 : Le Directeur des Services Fiscaux et le Trésorier Payeur Général sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cantal.

Aurillac, le 3 février 2011 Pour le Préfet et par délégation, Le Directeur des Services Fiscaux du Cantal Signé Yves JULIEN